

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021 à 18 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, **le mercredi 14 avril deux mille vingt et un** à 18 heures 30, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline JURADO, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maïté PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Catherine HAUSSEGUY, Conseillère Municipale
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Cynthia PIQUET, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 4 mars 2021.
5. Adjonction d'un point supplémentaire :
 - CONVENTION AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE – « TROTTOIRS VIVANTS »

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec le groupe d'opposition.

1. ADHESION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT TERRITORIALE

DELIBERATION N° 2021-37

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur l'adhésion de la Collectivité au dispositif de centrale d'achat territoriale constituée par BORDEAUX Métropole. Ce dispositif permettra de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, atteindre un meilleur niveau de performance, optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, sécuriser et simplifier l'achat public et enfin répondre aux justes besoins des territoires.

2. CONVENTION COS – RENOUELEMENT

DELIBERATION N° 2021-38

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur du renouvellement de la convention avec le COS du Personnel de la Commune de CARBON-BLANC pour une durée de 3 ans.

3. PERSONNEL – CONTRAT DE VACATION

DELIBERATION N° 2021-39

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

La délibération n° 2021-23 du 11 mars 2021 relative à la création au tableau des effectifs de postes de vacataires fixait également la rémunération de chaque intervenant, psychologues et médecin pédiatre, à 45 €/h brut congés payés compris. Or, le contrat du médecin pédiatre fixait sa rémunération à 50 €/h brut congés payés compris. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à la régularisation de sa rémunération à compter du mois de mars 2021.

4. PERSONNEL – MODALITES D'ACCUEIL DE STAGIAIRES

DELIBERATION N° 2021-40

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Les élèves ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. A cette fin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation). Il a également décidé de fixer le principe et les modalités d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification.

5. PROGRAMME D'INTERET GENERAL

DELIBERATION N° 2021-41

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat de BORDEAUX Métropole, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour un administré pour 704.38 €.

6. ADHESION A LA SAFER

DELIBERATION N° 2021-42

Présenté en Commission Transition écologique/Urbanisme du 1er/04/2021

Les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) développent toujours l'agriculture, mais elles protègent également l'environnement, les paysages, les ressources naturelles telles que l'eau et elles accompagnent les collectivités territoriales dans leurs projets fonciers.

En développant un portail vigifoncier permettant un accès libre à toutes les DIA, la SAFER permettra d'être plus efficace pour garantir une maîtrise foncière des zones naturelles et agricoles et permettra de développer le projet d'aménagement des espaces naturels (site du Faisan) et le projet de maraichage urbain de la Commune.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à la SAFER et d'inscrire la dépense au budget (50 €).

7. ALSH-REGLEMENT INTERIEUR

DELIBERATION N° 2021-43

Présenté en Commission Éducation/Enfance/Jeunesse du 8/04/2021

Compte tenu de certaines modifications légales, organisationnelles et structurelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

En plus de certaines modifications de formes, les modifications de fonds concernent :

- La vaccination des enfants, afin d'inclure les vaccins obligatoires pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Les conditions d'inscription et de réservation en raison de la mise en place de l'Espace Famille
- Les modes de règlement (facturation) en raison de la mise en place de l'Espace Famille et de la nouvelle possibilité de règlement nommé « paiement de proximité » auprès de certains buralistes.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

8. COMPTE DE GESTION 2020

DELIBERATION N° 2021-44

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Le Compte de Gestion est un document comptable établi par le Trésorier qui dresse le montant des sommes encaissées et dépensées par le Maire. Le but de cette délibération est de vérifier que le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DELIBERATION N° 2021-45

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Grasset, s'est prononcé en faveur du Compte Administratif 2020. Ce document retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées durant l'exercice.

La Section de Fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de - 74 197,98 €, soit un résultat cumulé (avec report) de + 599 840,36 €

La Section d'Investissement un résultat comptable de + 4 427 431,63 €, soit un résultat cumulé (avec report) de + 5 810 362,90 €.

10. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

DELIBERATION N° 2021-46

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Conformément à la Comptabilité M 14, les résultats de l'exercice précédent doivent être affectés après l'approbation du Compte Administratif.

Compte tenu du fait que la couverture du besoin réel de financement dégagé à la Section d'Investissement est nulle, l'affectation proposée est de 5 810 362,90 € au titre de l'excédent reporté à la Section d'Investissement (chapitre 001) et de 599 840,36 € au titre de l'excédent reporté à la Section de Fonctionnement (chapitre 002).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'affectation définitive des résultats.

11. TAXES LOCALES

DELIBERATION N° 2021-47

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Conformément au budget prévisionnel voté le 4 mars 2021, il a été proposé au Conseil Municipal d'établir le taux de la taxe foncière bâtie à 54,38% et le taux de la taxe foncière non bâtie à 56,15% (inchangé).

Le taux de la taxe foncière bâtie 2021 tient compte de la disparition de la taxe d'habitation et de sa compensation par la part départementale de cette même taxe foncière bâtie. Cette dernière étant inférieure au produit de la taxe d'habitation qu'aurait dû percevoir la commune, un complément est versé sur la base du calcul d'un coefficient de correcteur.

Le Conseil Municipal adopte ces taux pour l'année 2021 par 23 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »)

12. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2021-48

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 2/04/2021

Afin de répondre aux besoins de différents services, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé de créer :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2e classe

13. CONVENTION AVEC L'ATELIER UNIVERSITAIRE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (AUAU)

DELIBERATION N° 2021-49

Présenté en Commission Transition écologique/Urbanisme du 1er/04/2021

Dans le cadre de sa réflexion relative à l'aménagement de son centre-ville et à l'avenir du site Lacoste, la ville de Carbon-Blanc souhaite s'associer les compétences des universitaires de l'Institut de l'Aménagement, du Tourisme et de l'Urbanisme (IATU) et plus précisément de l'AUAU.

Considérant l'enjeu majeur que constitue l'aménagement à venir des sites concernés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'AIAU
- d'engager la dépense au budget 2021.

14. CLSPD-MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DU RAPPEL À L'ORDRE

DELIBERATION N° 2021-50

La mesure du rappel à l'ordre est une procédure qui donne au Maire, sur la base de ses pouvoirs de police, la possibilité de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre de personnes mineures, responsables d'actes d'incivilités dans les quartiers de la commune. A ce titre, ce dispositif innovant offre un outil supplémentaire au Maire dans la prévention de la délinquance des mineurs. Il ne se substitue pas aux procédures judiciaires mais permet d'avoir une action immédiate. Dans tous les cas, ces actions sont réalisées en collaboration avec le Parquet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Parquet du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX.

15. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « DU ROCK MON POTE »

DELIBERATION N° 2021-51

Présenté en Commission Animation/Sport/Culture du 30/03/2021

Afin de partager leur passion pour la musique rock, le White Carbon's organise un festival de rock amateur intergénérationnel « Du Rock Mon Pote ». La commune de CARBON-BLANC apporte son soutien avec la mise à disposition de matériel et de locaux, l'autorisation d'occuper le domaine public, la mise à disposition de ses supports de communication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association pour définir les modalités de ce partenariat.

16. CONVENTION AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE – « TROTTOIRS VIVANTS »

DELIBERATION N° 2021-52

Présenté en Commission Transition écologique/Urbanisme du 1er/04/2021

La Ville de Carbon-Blanc souhaite encourager les habitants à végétaliser et entretenir leurs trottoirs grâce à l'opération « trottoirs vivants » sur le volet plantation en pieds de clôtures ou de murs, sans creusement de fosses. La convention « Trottoirs vivants » avec Bordeaux Métropole organise l'occupation de l'espace public.

Le Conseil Municipal, par 23 VOIX POUR et 6 abstentions (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC) a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPCI pour définir les modalités règlementaires et techniques de ces opérations.

La séance est levée à 21 h 00

Fait à Carbon-Blanc, le 19 avril 2021

Le Maire,



Patrick LABESSE